



IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01 / 01 / 2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>	ou réel normal
et clos le	31 / 12 / 2018	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>	

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SARL ELYAX

Adresse de l'entreprise : 62 rue de France
Angle 1 rue René Sainson
06000 NICE

Mél :

Téléphone :

SIREN 5 0 1 4 4 3 4 5 1 Mél :

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

TELECOMMUNICATIONS

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3) Col. 1 Col. 2

1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD) 20 089

2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- | | |
|--|---|
| - (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....) | a |
| à déduire : quote-part des frais et charges correspondants | b |
| revenus nets exonérés (a - b)..... | c |
| - Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... | d |

3. Total 20 089

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) 20 089

4. bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé

et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

f

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers	<input type="text"/>	à court terme et à long terme exonérées	<input type="text"/>	à long terme imposables à 12,8 %	<input type="text"/>
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)	<input type="text"/>	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)	<input type="text"/>		<input type="text"/>

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	ZRR art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>				
Exonération ou abattement pratique	→	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	<input type="checkbox"/>			sur le bénéfice	<input type="checkbox"/>
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)			<input type="checkbox"/>				

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT c - PLUS-VALUE

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		
	Nom et coordonnées du CGA/OMGA	Nom et coordonnées du viseur conventionné	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant:	
		Lieu: NICE	Date: 17/05/2019
		Qualité et nom du déclarant: SLEIMAN EDGHAR	
		Signature: Gérant	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

(2019)

D	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)			
<p>Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).</p> <p>(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)</p>				
Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1		BIC "B" ou BIC non profes- sionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit 3 à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
M SLEIMAN EDGHAR GERANT ASSOCIE 13 boulevard 06000 NICE		B	18 923	
Mme CANNETTA ALESSANDRA ASSOCIEE 13 boulevard 06000 NICE		B	1 166	
Sociétés en commandite simple 4 nant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année				
E	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.		
Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.				Exercice
F	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)		
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
G	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les DSN de 2018 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			1 305
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)			
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)			
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.				
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT				
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exer- cant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.				
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.				
H	BIC NON PROFESSIONNELS			
<u>Détermination du résultat de l'exercice</u>				
		Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copro- priétés de cheval de course ou d'étalement				
Autres BIC non professionnels				
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Désignation de l'entreprise SARL ELYAXNéant *Adresse de l'entreprise 62 rue de France06000 NICENuméro SIRET * 5 0 1 4 4 3 4 5 1 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
Immobilisations corporelles *		028	211 192	030 105 364	105 828	130 793
Immobilisations financières *(1)		040		042		
Total I (5)		044	211 192	048 105 364	105 828	130 793
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	49 203	062	49 203	55 472
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
	Autres *(3)	072	5 804	074	5 804	11 019
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	6 621	086	6 621	271
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	61 628	098 105 364	61 628	66 762
Total général (I+II)		110	272 820	112	167 456	197 555
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES						
Capital social ou individuel *				120	100	100
Ecart de réévaluation				124		
Réserve légale				126	10	10
Réserves réglementées*				130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131)	132	
Report à nouveau					134	
Résultat de l'exercice				136	17 423	13 196
Provisions réglementées				140		
	Total I			142	17 533	13 306
DETES (4)				Total II	154	
Emprunts et dettes assimilées					156 27 992	39 257
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés *					166 23 375	76 625
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	73 146)	172 98 555	68 367
RENOVIS					174	
Produits constatés d'avance					176 149 922	184 249
	Total III				180 167 456	197 555
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197				182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	184	
				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)**

Désignation de l'entreprise SARL ELYAX

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	107 346	68 306
	Production vendue	biens services *	215	214		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217	218		
	Production immobilisée *			222		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	4 990	4 285
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	112 335	72 591
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	23 410	21 836
	Variation de stock (marchandises) *			236	6 269	(4 899)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		50
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	34 844	34 008
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 440	244	2 002	1 718
	Rémunérations du personnel *			250	1 305	9 285
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	284	1 364
	Dotations aux amortissements *			254	24 965	25 796
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262	6	1
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	93 084	89 160
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	19 251	(16 569)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280		
	Produits exceptionnels			290		30 924
	Charges financières			294	1 828	732
	Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300		427
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D))	348				
	Impôts sur les bénéfices *			306		
	Total des charges d'exploitation (II)			310	17 423	13 196
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				312	17 423	314
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Rémédations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	1 166	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	1 499	
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
	Divers dons (44 quattuordecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138
					Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990
					Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	20 089	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	20 089	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ELYAXNéant *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 111	442		444		446	10 111		10 111		
	Installations générales agencements divers	450	159 751	452		454		456	159 751		159 751		
	Matériel de transport	460	31 000	462		464		466	31 000		31 000		
	Autres immobilisations corporelles	470	10 330	472		474		476	10 330		10 330		
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
	TOTAL	490	211 192	492		494		496	211 192		211 192		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	8 727	532		432	534		536		9 159		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	62 534	542		18 943	544		546		81 477		
	Matériel de transport	550	5 255	552		3 660	554		556		8 915		
	Autres immobilisations corporelles	560	3 883	562		1 930	564		566		5 813		
TOTAL		570	80 399	572		24 965	574		576		105 364		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values				
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme		
19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧									
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578		580		582		584		586		581		589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations		590		583		594	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)												591	
TOTAL						596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

SARL ELYAXNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4				
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés	983				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996		
Déficits reportables	984								
Déficits de l'exercice	860								
Total des déficits restant à reporter	870								
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380				
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374		18	389	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		6	215	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ELYAX				Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :				376
dont apprentis				657
dont handicapés				651
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108 107 346
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105
				TOTAL 1 106 107 346
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115 0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143
Subventions d'exploitation reçues				113
Variation positive des stocks				111 6 269
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116 4 990
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153
				TOTAL 2 144 11 259
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats				121 26 730
Variation négative des stocks				145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125 5 618
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148 6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150
				TOTAL 3 152 32 354
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3) 137 86 251
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117 86 251
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	107 346	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

[3 1 1 2 2 0 1 8]

N° SIRET [5 0 1 4 4 3 4 5 1 0 0 0 1 5]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ELYAX

ADRESSE (voie)

[62 rue de France]

Angle 1 rue René Sainson

CODE POSTAL

[06000]

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SLEIMAN Prénom(s) EDGHAR

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions [] 5

Naissance : Date 240668 N° Département 99 Commune JDE IDE Pays []

Adresse : N° 13 Voie boulevard Gambetta
Code postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique CANNETTA Prénom(s) ALESSANDRA

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions [] 5

Naissance : Date 281279 N° Département 99 Commune BARLETTA Pays []

Adresse : N° 13 Voie boulevard Gambetta
Code postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

5 0 1 4 4 3 4 5 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ELYAX

ADRESSE (voie)

62 rue de France

Angle 1 rue René Sainson

CODE POSTAL

06000

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 828	130 793	24 965	19.09
INST. TECHNIQUES MAT. OUTILLAG	10 111	10 111		
AGENCEMENTS DIVERS	159 751	159 751		
MATERIEL DE TRANSPORT	31 000	31 000		
MAT. BUREAU ET INFO.	10 330	10 330		
AMORT.MAT.INDUSTRIEL	9 159	8 727	432	4.95
AMORT. AGENCEMENTS	81 477	62 534	18 943	30.29
AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	8 915	5 255	3 660	69.65
AMORT. MAT. BUREAU ET INFO.	5 813	3 883	1 930	49.71
TOTAL I	105 828	130 793	24 965	19.09
MARCHANDISES	49 203	55 472	6 269	11.30
STOCK MARCHANDISES	49 203	55 472	6 269	11.30
AUTRES CREANCES	5 804	11 019	5 215	47.33
FOURNISSEURS		2 000	2 000	100.00
TVA DED/IMMOBILISATION	1 027	1 027		
TVA DEDUCTIBLE S/ ABS	2 357	679	1 678	247.25
TVA DED INTRACOMM	2 420	417	2 003	480.24
TVA COLLECTEE A 5.5%		197	197	100.00
DEB CRED.FRANCE E LIQUID		6 700	6 700	100.00
DISPONIBILITES	6 621	271	6 350	NS
CREDIT AGRICOLE	5 139		5 139	
CAISSE	1 482	271	1 211	446.45
TOTAL II	61 628	66 762	5 134	7.69
TOTAL GENERAL	167 456	197 555	30 099	15.24

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	100	100		
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	100	100		
RESERVE LEGALE	10	10		
RESERVE LEGALE	10	10		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	17 423	13 196	4 227	32.04
TOTAL I	17 533	13 306	4 227	31.77
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	27 992	39 257	11 264	28.69
PRET 000533888 06	7 389	13 403	6 014	44.87
PRET CONSUMER JEEP WRANGLER	14 655	22 317	7 662	34.33
BANQUE CIC	5 948	3 536	2 412	68.19
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 375	76 625	53 250	69.49
FOURNISSEURS	23 375	76 625	53 250	69.49
AUTRES DETTES	98 555	68 367	30 188	44.15
Rémun. CANNETTA Alessandra		658	658	100.00
U.R.S.S.A.F.		1 334	1 334	100.00
HUMANIS RETRAITE	92	339	247	72.89
CHARGES A PAYER	88	84	4	4.84
TVA A DECAISSER	533	865	332	38.38
TVA COLLECTEE A 5.5%	389		389	
TVA COLLECTEE A 20%	17 985	8 286	9 699	117.05
TVA COLLECTEE A 10%	3 903	1 797	2 106	117.21
TVA COLLECTEE INTRACOMM	2 420	417	2 003	480.24
ASSOCIES COMPTES COURANTS	73 146	54 587	18 559	34.00
TOTAL III	149 922	184 249	34 327	18.63
TOTAL GENERAL	167 456	197 555	30 099	15.24

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	107 346	68 306	39 040	57.15
	61 323	41 838	19 484	46.57
	28 940	17 033	11 907	69.91
	17 083	9 435	7 648	81.06
AUTRES PRODUITS	4 990	4 285	705	16.44
	0	5	5	99.80
	4 990	4 280	710	16.58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	112 335	72 591	39 744	54.75
ACHATS DE MARCHANDISES	23 410	21 836	1 574	7.21
	9 636	6 282	3 354	53.39
	3 776	2 134	1 642	76.92
	1 835	12 080	10 245	84.81
	8 163	1 340	6 823	509.19
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	6 269	4 899	11 168	227.96
	6 269	4 899	11 168	227.96
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		50	50	100.00
		50	50	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	34 844	34 008	836	2.46
ACHATS PREST.SERVICES	128	33	95	287.81
GAZ-ELECTRICITE CONSOMMATIONS	1 623	1 587	35	2.22
CARBURANT	1 251		1 251	
FOURNIT.PETIT EQUIPT.OUTILLAGE	45	874	829	94.88
FOURNIT.ADMINISTRAT.-BUREAU	274		274	
LOYER	24 344	23 730	615	2.59
LOCATION ET INSTALL TELE SIMEN	600	600		
LOCATION MOBILIÈRE	432		432	
GRENKE LOCATION	529		529	
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL		2 757	2 757	100.00
ENTRET. REPARAT°MAT.TRANSPORT	205		205	
ASSURANCES	1 350	866	484	55.92
ASSURANCES S/EMPRUNTS	252		252	
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	134		134	
TRANSPORT SUR ACHAT	617	211	406	192.42
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	142	17	125	748.86
RECEPTIONS		60	60	100.00
FRAIS POSTAUX ET TELECOM		15	15	100.00
FRAIS POSTAUX	300	814	514	63.18
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 074	956	118	12.37
SERVICES BANCAIRES	738	765	27	3.53
COMM CB	807	725	82	11.36
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 002	1 718	284	16.54
TAXE D'APPRENTISSAGE		48	48	100.00
FORMATION PROFESSIONNELLE	136	10	146	NS
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	1 440	1 456	16	1.10
AUTRES IMPOTS LOCAUX	426	320	107	33.33

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1	Ecart N / N-1
			31/12/2017	%
			Euros	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 305	9 285	7 979	85.94
REMUNERATION DU PERSONNEL	1 305	9 720	8 415	86.57
CONGES PAYES		435	435	100.00
CHARGES SOCIALES	284	1 364	1 080	79.15
CHARGES SOCIALES SUR CP		50	50	100.00
COTISATIONS URSSAF	210	439	229	52.14
COTISATIONS CAISSES RETRAITES	43	569	525	92.37
ASSEDIC	31	407	376	92.36
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	24 965	25 796	831	3.22
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	24 965	25 796	831	3.22
AUTRES CHARGES	6	1	5	353.13
CHARGES DIVERSES GESTION COURANT	6	1	5	353.13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	93 084	89 160	3 925	4.40
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	19 251	16 569	35 820	216.19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		30 924	30 924	100.00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		30 924	30 924	100.00
CHARGES FINANCIERES	1 828	732	1 095	149.57
INTERETS DES EMPRUNTS	1 556	481	1 075	223.24
INTERETS BANCAIRES	271	251	21	8.21
CHARGES EXCEPTIONNELLES		427	427	100.00
PENALITES AMENDES FISC. & PEN.		427	427	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	17 423	13 196	4 227	32.04

